



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1051

Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs "Coup de pouce langage"

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1051 - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA CAISSE DES ECOLES RELATIF AU SOUTIEN ET AU DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DES CLUBS "COUP DE POUCE LANGAGE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Caisse des écoles a noué un partenariat avec l'association Coup de Pouce depuis 2016 pour le déploiement dans les écoles lyonnaises, et plus particulièrement celles situées sur un territoire politique de la ville, de programmes visant à favoriser la réussite scolaire pour tous.

A la rentrée 2020, dans le contexte de crise sanitaire, la Ville de Lyon a déployé des moyens supplémentaires afin de renforcer les clubs Coup de Pouce CLA (Club de langage) destinés aux « petits parleurs » de grande section de maternelle. Il s'agissait d'accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise et dont les difficultés ont pu être amplifiées par le confinement et la fermeture des écoles.

Cela s'est traduit par :

- la reprise des clubs Coup de Pouce CLA en septembre 2020 à destination des enfants bénéficiaires d'un club sur l'année scolaire 2019-2020 et qui entraînent en CP à la rentrée, dans une vingtaine d'écoles lyonnaises. Une formule « Passerelle » a ainsi pu être expérimentée, permettant aux enfants de grande section de maternelle de continuer à bénéficier du club sur le début de leur année de CP.
- le doublement du nombre de clubs Coup de Pouce CLA pour les élèves de grande section de maternelle des écoles lyonnaises à partir de janvier 2021. 44 clubs (dont deux expérimentations en moyenne section) ont ainsi pu être déployés.

Les retours de l'expérimentation du dispositif « Passerelle » étant très positifs, la Ville de Lyon souhaite le reconduire sur le début de l'année scolaire 2021. Ainsi, les enfants inscrits dans un club Coup de Pouce Passerelle en janvier 2021, bénéficieront de séances jusqu'aux vacances d'automne 2021.

Il y a donc lieu de formaliser un avenant à la convention annuelle avec la Caisse des écoles, établissement public communal, permettant à la Ville de Lyon de verser une subvention complémentaire à hauteur de 35 000 €

Vu la délibération n° 2020/220 en date du 28 septembre 2020 ;

Vu la convention signée en date du 25 novembre 2020 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention du 25 novembre 2020 établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles, susvisé, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.
- 3- Une subvention exceptionnelle de 35 000 € est attribuée à la Caisse des écoles pour la gestion administrative et financière des clubs Coup de pouce langage pour l'année 2021, les dépenses correspondantes seront imputées au programme PROJEDU, opération REDUCAT, ligne de crédit 106510, nature 657361, fonction 331.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET